



N° DEL23_101

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE LA CONVOCATION : 24 novembre 2023

Le jeudi 30 novembre 2023, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil Municipal, 14 rue Fortuné Charlot en séance publique, à 19h00 sous la Présidence de Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 35

PRESENTS : 27

VOTANTS : 32

Étaient présents :

Jean-Noël CARPENTIER, Marcel SAINT-AUBIN, Jacqueline HUCHIN, Jean-Claude BENHAÏM, Adelaïde HAMITI, Miloud GOUAL, Monique LAMOUREUX, Casimir PIERROT, Dalila KHORBI, Mohamed BOUROUIS, Annie TOUSSAINT, Tina RAMAH, Diénabou KOUYATE, Christine DENIS, Stéphane LARTIGUE, Isabelle MOSER, Housman BATHILY, Jimmy JOUHANET, Cyril JOLY, Landry PERQUIS, Hafid IABASSEN, Uriell MARQUEZ, Thibault PETIT, Manuela MELO, Atika LHOUM, Mustafa HECIMOVIC, Brigitte CERVETTI

Excusés ayant donné pouvoir :

Nassira BENOUARI donne procuration à Adelaïde HAMITI, Bastien REDDING donne procuration à Monique LAMOUREUX, Laurent LE LEUXHE donne procuration à Marcel SAINT-AUBIN, Régis PEDANOU donne procuration à Manuela MELO, Ruffin KAPELA donne procuration à Mustafa HECIMOVIC

Absents :

Marie-Claire LETY, Jeanne DOCTEUR, Marie LEMAÎTRE TOR

Secrétaire :

Housman BATHILY

Objet : Approbation d'un contrat de prêt avec la Banque des Territoires d'un montant de 13 937 731 €

Dans le cadre du projet de transformation du boulevard Victor-Bordier, la ville de Montigny-lès-Cormeilles engage une opération d'aménagement d'envergure visant à créer une nouvelle centralité. Elle s'inscrit dans la loi Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Lieu d'attraction pour l'ensemble des quartiers de la Commune, le centre-ville vise la création de 800 logements avec des rez-de-chaussée actifs (commerces, services et activités...). Il accueillera aussi des espaces et équipements publics et notamment le neuvième groupe scolaire communal, permettant de répondre aux besoins de la nouvelle population. À son échelle, cette école participera à animer et renforcer le lien social au sein de ce nouveau quartier.

Afin de mener à bien ce projet important de nouveau centre-ville, la ville tisse différents partenariats. A l'heure de la concrétisation de ce projet exemplaire, la Municipalité s'est tournée naturellement vers la Banque des Territoires (acteur public majeur du groupe Caisse des Dépôts & Consignations) qui accompagne les acteurs de territoire dans l'élaboration et le déploiement de leur projet d'avenir. Elle prête près de 20 milliards d'euros tous les ans au profit des territoires. Pour développer des villes plus vertes, la Banque des Territoires souhaite contribuer à financer des projets qui réduisent notre empreinte écologique et renforcent la cohésion sociale tout en transformant durablement les territoires vers un nouveau modèle.

Afin de participer au financement du groupe scolaire du boulevard Victor-Bordier, la Commune sollicite un emprunt auprès de la Banque des territoires pour un montant de 13 937 731 € aux caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : 40 ans (480 mois)
- Taux d'intérêts :
 - o Index : TLA
 - o Marge ou taux fixe : 0,40%
 - o Taux d'intérêt initial (calculé) : 2,70%

Il est proposé aux élus du Conseil Municipal de contracter cet emprunt d'un montant de 13 937 731€, versé en deux fois (5,5 millions d'euros en 2023 et les 8 437 731 euros en 2024) et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la Banque des Territoires.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique abrogeant et remplaçant le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique et modifié par le décret n° 2015-1743 du 24 décembre 2015,

Vu l'avis de la Commission des finances du 22 novembre 2023,

Entendu l'exposé du Rapporteur,

Considérant qu'il est opportun de recourir à un emprunt d'un montant de 13 937 731 € pour répondre aux besoins de financement de l'investissement prévu par le budget,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter auprès de la banque des territoires (siège social) un emprunt de 13 937 731,00 € dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant du contrat de prêt : 13 937 731,00 €
- Durée du contrat : 40 ans (480 mois)
- Taux d'intérêts :
 - o Index : TLA
 - o Marge ou taux fixe : 0,40%
 - o Taux d'intérêt initial (calculé) : 2,70%

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec la banque des Territoires ; ils sont habilités à procéder ultérieurement, sans autre décision et à leur initiative, aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt et reçoivent tous pouvoirs à cet effet,

PRÉCISE que la somme de 13 937 731 € sera versée en deux fois :

- 5 500 000 € en 2023 conformément aux crédits inscrits au BP 2023,
- 8 437 731 € en 2024 après l'inscription de cette somme au BP 2024.

Le Conseil ADOPTE, à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Cergy-Pontoise peut être saisi par voie de recours formé à l'encontre de la présente délibération pendant un délai de deux mois à partir de la date la plus tardive parmi :

- la date de réception en sous-préfecture d'Argenteuil
- la date de sa publication sur le site internet de la Commune
- ou à compter de sa notification, notamment en matière de droit de préemption.

Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé auprès de Monsieur le maire, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux de deux mois qui commencera à courir à nouveau soit à compter de la notification de la réponse de Monsieur le maire, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse dans ce délai.

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué



Marcel SAINT-AUBIN

Mis en ligne sur le site internet

de la ville le : 07/12/2023

Signé électroniquement
par :
Marcel SAINT AUBIN
Le 4 décembre 2023